

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 décembre 2021

Délibération n°65 - 2021 relative à la vente d'un bien immobilier de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2141-1,

Vu la délibération n°45-2021 du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne relative au déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de l'URCA,

Vu le règlement de vente amiable dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêts (AMI) publié,

Considérant l'offre de la société MDI reçue le 18 novembre 2021,

Considérant la réunion de la commission d'étude des offres ayant considéré cette offre comme étant la mieux disante en considération de l'AMI précitée,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne autorise la vente de l'immeuble situé au 52 rue Libergier à Reims à la société MDI pour un montant de 1 500 000 euros sans condition suspensive.

Le conseil d'administration, par la même délibération, autorise le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne ou son représentant dûment mandaté à signer les documents relatifs à la vente.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	18
Majorité absolue	18	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

 **Visa du Président**

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note IUTL

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 08/11/2021

Document mis en ligne le : 08/11/2021